

➔ Le salaire

Au 1^{er} janvier 2019 (SMIC horaire : 10,03 € brut)

Taux horaire minimum à l'heure
2,82 € Brut correspondant à 2,21€ net

Le salaire de base est **mensualisé**.
Il est calculé sur 12 mois.

➔ L'indemnité d'entretien

➤ Elle couvre :

- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant à l'exception des couches
- l'entretien de ces matériels.
- la part afférente aux frais généraux du logement (eau, électricité, chauffage etc...)

➤ Celle-ci est due pour les jours de présence effective de chaque enfant.

➤ Le montant **minimum** de l'indemnité journalière d'entretien est fixé à :

→ **2,65 €** pour une journée inférieure à 7h45
(Référence à la Convention Collective)

→ **3,08 €** pour une journée d'accueil de 9 h

→ **0,3419 €** par heure pour un accueil compris entre 7h45 et 9h de présence **et** au-delà de 9 h
(Référence au statut : décret N° 2006-627 du 29 mai 2006 /



ici des ressources pour
GRANDIR

Val de
SARTHE
Communauté de communes

➔ Les indemnités de nourriture au 1^{er} janvier 2019

Si l'assistante maternelle fournit les repas le prix doit être négocié.

Il est **proposé** à titre indicatif les références minimum suivantes :

Age de L'enfant	de 6 m. à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4 ans et +
Petit déjeuner Goûter	0,78 €	0,98 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €
Repas principal	2,13 €	2,47€	3,28 €	3,68 €	3,86 €

Ces tarifs sont revus au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. L'indice de référence de novembre 2018 (paru au JO du 14/12/2018) est de 103,14.

➔ Les indemnités kilométriques

➤ En application de l'article 9 de la convention collective, les assistantes maternelles ont droit à des indemnités kilométriques lorsqu'elles utilisent leur véhicule.
(Bulletin officiel disponible sur legifrance.gouv.fr.)

	BAREME DE L'ADMINISTRATION (Arrêté du 26 août 2008)	BAREME FISCAL 2015 (Bulletin officiel des impôts Date de publication 28/02/2015)
3 CV	0,25 €	0,410 €
4 CV	0,25 €	0,493 €
5 CV	0,25 €	0,543 €
6 CV	0,32 €	0,568 €
7 CV	0,32 €	0,595 €
8 CV et +	0,35 €	0,595 €